

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 199-200

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF



BÂLE-VILLE

- La compagnie aérienne charter bâloise Hello, du fondateur de l'ex-Crossair, Moritz Sutter, va doubler sa flotte à six appareils. Les avions de 167 places de type MD-90 seront rachetés à la compagnie scandinave SAS.
- Quatre groupes pharmaceutiques européens, dont les Bâlois Roches et Lonza, ont accepté de payer l'équivalent de 144 millions de francs à une association de consommateurs canadiens. Les quatre sociétés ont été reconnues coupables par la justice québécoise d'avoir « comploté pour fixer illégalement le prix des vitamines au Canada et se partager le marché » entre 1990 et 1999. L'argent sera versé à diverses organisations de bienfaisance et de protection des consommateurs.



BÂLE-CAMPAGNE

- Le dépôt de l'initiative fédérale « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse » relancera le débat sur la dépénalisation de la consommation. En attendant, le demi-canton de Bâle-Campagne, après le canton du Tessin, vient de se doter d'une loi contre le commerce et la production illégale de chanvre. À l'avenir, seules seront autorisées les plantations à faible taux

de substance psychoactive (THC). Cette décision devrait réduire le nombre de plantations, car pour beaucoup de producteurs, le chanvre légal n'est pas rentable.



THURGOVIE

- Le Parlement a rejeté l'initiative « Pour une seule langue étrangère à l'école primaire ». Ce texte repoussait l'enseignement du français au secondaire (7^e année). Les députés ont pris cette décision par 65 voix contre 51, contre l'avis de leur commission.
- Le Conseiller d'État thurgovien Roland Eberle a annoncé qu'il démissionnera de ses fonctions fin mai. Le démocrate du centre a été élu en 1994. Il a d'abord dirigé la justice avant de prendre les rênes des finances et du social. Dans une lettre, le ministre a expliqué qu'il désirait faire de la place pour un renouveau au sein du gouvernement. Cet homme de 52 ans travaillera dans le futur pour une entreprise privée.



ARGOVIE

- Le four à plasma de Würenlingen (AG) a connu un problème d'étanchéité, lors d'un essai d'incinération de déchets faiblement radioactifs. De l'eau de refroidissement a pénétré dans la chambre de combustion. La fuite d'eau a été repérée pendant l'incinération de fûts contenant des déchets faiblement radioactifs. L'installation a été mise hors service.



OBWALD

- Le refus d'une demande de naturalisation devra à l'avenir être soumis à l'Assemblée communale dans le canton d'Obwald. Le Grand Conseil a modifié la loi en conséquence. Les parlementaires n'ont fait qu'adapter la législation cantonale aux dispositions fédérales et au jugement du Tribunal fédéral sur les naturalisations aux urnes en 2003.
- Les Obwaldiens ont massivement accepté une importante baisse des impôts. L'approbation de 86 % des votants transformera dès cette année en paradis fiscal le demi-canton où les contributions sont aujourd'hui très élevées. Le peuple a suivi le Conseil d'État et le Parlement dans leur volonté de freiner l'exode des riches contribuables et des entreprises vers le voisinage. Obwald rejoindra le peloton des cantons les plus avantageux : Zoug, Schwytz et Nidwald. Le taux d'imposition de 6,6 % sur les bénéfices des entreprises y deviendra même le plus bas du pays.



BERNE

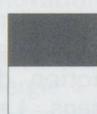
- Une femme a remporté le premier championnat suisse de tricot, organisé à Kirchberg (BE). Elle a tricoté en une heure le devant d'un pull-over, alors que l'homme le plus rapide a réalisé une pièce de la grosseur d'un grand mouchoir.

À Zurich, une petite majorité

- Un automobiliste sous l'emprise de l'alcool a menacé un policier avec un piolet près de Thoune. Il a ensuite pris la fuite mais a été coincé par une patrouille peu après, a annoncé la police cantonale bernoise.

- Les citoyens de la ville de Berne ont largement rejeté une initiative de l'UDC et des Démocrates suisses contre la Reitschule. Le centre culturel autonome n'aura pas à s'acquitter d'un loyer et à assumer ses coûts de fonctionnement. L'initiative intitulée « Pas de priviléges pour la Reitschule » a été rejetée par 22 216 voix contre 12 086.

- En 2008, à l'occasion de leur 120^e anniversaire, les Ateliers d'apprentissage bernois et la société de tramway vont reconstruire à l'identique le célèbre tram à air comprimé unique au monde. En dehors de l'exploitation à vapeur et la traction électrique, la ville fédérale va ainsi réintroduire la technologie dite de l'air comprimé abandonnée en 1901.



SOLEURE

- L'effondrement du toit d'un garage souterrain, qui avait causé la mort de sept pompiers volontaires il y a un an à Gretzenbach (SO), n'aura pas de suite judiciaire. Les défauts de construction constatés par l'expertise n'entraîneront pas de conséquence pénale car il y a prescription. Dès lors, le dossier est clos par un non-lieu, a annoncé le Ministère public soleurois.



Fribourg

- L'ancien curé de Schmitten a décidé d'abandonner la prêtrise. Âgé de 48 ans, l'homme veut vivre au grand jour sa relation amoureuse avec l'ancienne présidente du Conseil pastoral de la localité singinoise.
- Le district de la Glâne a massivement soutenu la pétition des communes et des autorités de la région demandant des mesures de compensation à la fermeture annoncée du parc automobile (PAA) de Romont, une des incidences du nouveau concept de stationnement de l'armée. Plus de 83 % des 5 076 votants glânois ont déposé un bulletin de soutien.



GLARIS

- Le Grand Conseil glaronais est favorable à une interdiction de fumer dans les lieux publics. Contre l'avis du gouvernement, il a approuvé à une large majorité une motion des Verts dans ce sens. Le Conseil d'État a justifié son opposition en avançant un sondage selon lequel 94 % des personnes interrogées ne sont pas dérangées par la fumée dans les bâtiments publics.



ZOUG

- Un an après l'entrée en service du train-tram de Zoug, les premiers chiffres confirment une fréquentation en hausse. Avec une croissance d'environ 5 % du nombre de voyageurs transportés (train et bus), le

train-tram a dépassé les prévisions des CFF.

- Une bande de filles a passé à tabac une camarade à Zoug après l'avoir menacée puis forcée à voler des vêtements dans un magasin. Les trois responsables principales sont des adolescentes âgées de 13 à 15 ans.



URI

- Emboîtant le pas à d'autres cantons alémaniques, Uri veut baisser les impôts pour les entreprises et les familles. Le gouvernement soumettra son projet au Parlement cette année.



GRISONS

- Les votants de Domats/Ems ont dit oui à une modification du plan de zone communal qui permettra d'installer la plus grande scierie de Suisse. Le projet, proposé par une entreprise autrichienne, est devisé à près de 80 millions de francs. La nouvelle usine devrait employer près de 150 personnes. Le canton des Grisons soutient le projet avec un montant de 7,5 millions de francs.

- Dans la station touristique de Davos, les touristes devront payer des taxes de séjour plus élevées dès le 1^{er} mai. Les citoyens de Davos ont approuvé cette hausse par 890 voix contre 456. Les recettes devraient ainsi s'élever à environ 9 millions de francs par an, soit 2,52 millions de plus qu'en 2003-2004.
- Une nouvelle étape a été franchie pour la Porta Alpina. Le Grand Conseil grison a approuvé à l'unanimité un crédit de 20 millions de francs pour la construc-

tion d'une gare souterraine dans le tunnel des NLFA, à 800 mètres au-dessous de Sedrun.



Parution chez Swissdvdshop de deux DVD des films inspirés de Johanna Spyri.

39 CHF chacun chez :
AV Distri
Avenue de la Concorde 16,
CH-1022 Chavannes-près-
Renens.
+ 41 (0) 21 635 73 30.

- Le Gouvernement saint-gallois devra revoir son jugement concernant douze demandes de naturalisations rejetées par l'Assemblée communale de Rheineck, en mars 2005. Le Tribunal administratif estime qu'il devrait entendre les candidats.



NEUCHÂTEL

- Après un suicide qui s'est produit à la Tour Espacité à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal (Exécutif) a décidé de fermer la coursive de la tour pour une durée indéterminée. Elle restera toutefois accessible pour les groupes. Un homme de 75 ans s'était jeté dans le vide par-dessus le filet métallique de sécurité placé sur la barrière. Il s'agit du quatrième suicide depuis le sommet de la tour.



SAINT-GALL

- La police saint-galloise dispose d'un matériel dernier cri pour déceler les excès de vitesse : un radar mobile miniature monté sur le pare-chocs arrière d'une voiture banalisée. Ce radar flashe les usagers dès que la vitesse dépasse les 54 km/h. L'engin à laser est plus que discret, particulièrement infaillible et pratique : un appareil photo et un ordinateur sont placés dans la voiture. Le tout a coûté 120 000 francs. La police se défend de vouloir rentabiliser cet investissement par l'augmentation du nombre d'amendes et précise que son nouveau joujou ne fait que remplacer un vieil appareil.



VALAIS

- Le montage de la plus grande éolienne de Suisse s'est achevé à Collonges (VS). Elle permettra d'alimenter 700 ménages lausannois et les abonnés bas-valaisans du Service électrique intercommunal (SEIC), à Vernayaz.
- Le projet de parc naturel de Finges a obtenu un large appui du Grand Conseil valaisan. Le Parlement a accepté une subvention de 1,7 million répartie sur quatre ans. Les communes de la région avaient déposé en 2004 un dossier de candidature pour créer un parc naturel. La zone de protection, 17 km² actuellement, devrait être étendue à 100 km². Au niveau fédéral, une législation sur les parcs naturels est en discussion. Plus de

trente projets existent en Suisse.

- L'UDC valaisanne veut introduire dans le programme scolaire l'apprentissage obligatoire de l'hymne national. Elle a déposé un postulat qui sera développé lors de la prochaine session du Grand Conseil.



LUCERNE

- Le Tribunal cantonal de Lucerne a condamné un homme à dix jours de prison avec sursis et 2 000 francs d'amende pour avoir battu son chien à mort. L'homme avait attaché son labrador âgé de sept mois dans une baignoire où il l'avait battu avec un bâton en bois.

- L'ouragan Lothar a coûté 10,5 millions de francs au canton de Lucerne. S'y ajoutent 15 millions versés par la Confédération et 7 millions en provenance du Fonds pour les dommages causés par les éléments naturels. C'est ce qui ressort du bilan final publié par le canton de Lucerne. Le reboisement a coûté 6,1 millions et les coupes de bois pour des raisons de sécurité 731 000 francs.



JURA

- La première pierre d'une nouvelle unité de BAT sur le site de production de Boncourt (JU) a été posée. La multinationale du tabac a investi 15 millions de francs dans la réalisation de cette usine qui permettra de tester de nouvelles technologies. Le site jurassien a été retenu parmi les 65 usines que compte le groupe BAT dans le monde. Cette unité de production pilote sera chargée de la phase d'industrialisation d'un processus de conditionnement du tabac. Ce nouveau procédé

aura exigé vingt-cinq ans de recherches.

- Le Gouvernement jurassien a présenté son projet de loi « Un seul Jura ». L'Assemblée interjurassienne (AIJ) s'est vu confier comme prévu le mandat de réaliser une étude sur un canton à six districts formés du Jura et du Jura bernois. Ce mandat portera notamment sur les aspects économiques et financiers d'un tel canton, sur la députation aux Chambres fédérales et sur le siège des autorités. Cette entité sera composée des districts de Porrentruy, de Delémont, des Franches-Montagnes et des districts bernois de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville. L'étude sera achevée dans les deux ans à partir du moment où la loi « Un seul Jura » sera entrée en vigueur et le Conseil du Jura bernois en fonction, soit en juin prochain.



TESSIN

- Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a approuvé les plans du tunnel de base du Ceneri (TBC). Deux tubes à une voie sont prévus, comme le demande la norme européenne pour des tunnels de cette longueur, exploités pour un trafic mixte (trains voyageurs et marchandises). Les coûts s'élèveront à deux milliards de francs.

- L'incendiaire de la synagogue de Lugano a été condamné à deux ans de prison, peine qui sera toutefois suspendue au profit d'une thérapie à laquelle devra se soumettre cet Italien de 58 ans.



GENÈVE

- Après avoir été exposées dans les rues de Genève, les

vaches en fibres de verre de l'exposition « CowParade » ont connu un beau succès lors d'une vente aux enchères. Les 25 bovidés proposés au public ont rapporté au total 420 000 francs. Les 25 ruminants, chacun décoré de manière originale, ont été vendus dans le cadre de la Foire de Genève. La vache la plus cotée, Princesse d'Orient, a fait monter les enchères jusqu'à 31 000 francs. Le produit de la vente sera reversé à cinq associations.

- Avec des allures de plébiscite, le canton de Genève s'est doté d'une Cour des comptes. Ses citoyens ont accepté à 85,91 % la création de ce nouvel organe indépendant chargé de contrôler l'administration, les institutions cantonales et les organismes subventionnés. La participation a atteint 47,44 %. C'est une première en Suisse mais peut-être pas une dernière. Fort du vote genevois, l'Exécutif vaudois compte présenter un projet au Grand Conseil durant ce semestre.



ZURICH

- Un présumé guérisseur étranger a été arrêté après la mort d'une femme souffrant d'un cancer à l'hôpital communal zurichois de Triemli. Il avait administré à la femme atteinte de leucémie une substance encore inconnue. L'enquête devra désormais déterminer si le décès de la patiente est directement lié à la thérapie du sorcier.

- La fumée ne sera pas interdite dans les restaurants zurichois. Le Grand Conseil a refusé, par 96 voix contre 43, une motion qui demandait de durcir la loi sur les établissements publics. Elle émanait du PDC, des Verts et du Parti évangélique PEV).

- À Zurich, une très nette majorité de votants a approuvé le soutien au cours d'intégration pour les jeunes étrangers. Au cours des trois prochaines années, le canton déboursera près de 6 millions de francs pour ces cours. Ce sont les communes qui seront responsables de leur organisation.



VAUD

- Depuis le mois de janvier, les Lausannois peuvent emprunter le « Metrobus », la ligne de substitution mise en place par les Transports lausannois (TL) en attendant la mise en service, fin 2008, de la future ligne de métro M2. Sept bus articulés venus tout droit de Pologne assurent le trajet entre Ouchy, la gare de Lausanne et Montbenon. Chaque véhicule, d'une longueur de 18 mètres, peut transporter 150 personnes. Reste que les Lausannois vont avoir du mal à oublier leur « Ficelle »...

- Un réfrigérateur fonctionnant à l'air ou à l'eau plutôt qu'aux fluides dangereux pour la couche d'ozone : cette innovation vaut à l'École d'ingénieurs du canton de Vaud de recevoir le prix « Énergie » de l'office fédéral de l'énergie (OFEN), doté de 10 000 francs. L'innovation majeure du concept développé par l'Institut de génie thermique de l'école d'ingénieurs vaudoise, basée à Yverdon-les-Bains, consiste à remplacer les fluides frigorigènes chlorés par l'eau et l'air. Il est ainsi possible de se passer entièrement des fluides artificiels, responsables de la disparition de la couche d'ozone. Le système est nettement plus simple, sûr, pratiquement silencieux et moins cher à produire.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**